Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607011-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Date : 09/07/2026
Affichée le : 09/07/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 21
Pouvoirs : 8
Étaient absents excusés : 8
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DÉLIBÉRATION
DL2607011

SÉANCE – JEUDI 16 JUILLET 2026

Le seize juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Henry DUROS, Jacques MASSÉ, Régine PASCO, Corinne BERNARD, Éliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Jean-Marie GAUVRY, Rozenn BOUGEARD, Benoît LAUNAY, Léa MAXIMIN, Paul PERRET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés : 8
Rodolphe LE BRETON donne pouvoir à Jacques GLORY, **Carole BIZET** donne pouvoir à Rozenn BOUGEARD, **Isabelle MACÉ** donne pouvoir à Régine PASCO, **Nathalie BOIVENT** donne pouvoir à Éliane GLOTIN, **Guy GAUTIER** donne pouvoir à Jacques MASSE, **Laurence AKOSSI** donne pouvoir à Odile LE STRAT, **Évelyne BOSCHER** donne pouvoir à Corinne BERNARD, **Lucas CLEMENT** donne pouvoir à Philippe PRESSE.

TRAVAUX - Effacement des réseaux Eclairage Public et infrastructures de télécommunications boulevard de la Gare (entre le Café de la Gare et le rond-point Nogues) et extension de l'Eclairage Public au parvis du Pôle Jeunesse et au PEM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que préalablement aux aménagements du boulevard de la Gare, du parvis du futur Pôle Jeunesse, et du Pôle d'Echange Multimodal, ainsi que dans le cadre de la sécurisation du réseau Basse Tension par ENEDIS par la résorption des fils nus, il est nécessaire de procéder à l'effacement des réseaux Eclairage Public et infrastructures de télécommunications boulevard de la Gare, entre le Café de la Gare et le rond-point Nogues, ainsi qu'à l'extension de l'Eclairage Public au parvis du Pôle Jeunesse et au PEM.

Il est proposé d'adopter les travaux suivants estimés par le SDE 22 en date du 8 juillet 2026 :

Nature des travaux	Maîtres d'Ouvrage	**Montant des travaux TTC**	**Participation communale**
Réseau Eclairage Public	SDE 22	211 300,00 €	153 833,56 €
Infrastructures télécommunications (génie civil)	SDE 22	17 600,00 €	17 600,00 €
Infrastructures télécommunications (câblage)	ORANGE	6 000,00 €	6 000,00 €
	Total :	**234 900,00 €**	**177 433,56 €**

Il est proposé également d'adopter les travaux de raccordement aux infrastructures des télécommunications des bâtiments ci-dessous, estimés par le SDE 22 :

	Maître d'Ouvrage	**Montant des travaux TTC**	**Participation communale**
Projet gare pôle jeunesse VILLE	SDE 22	**5 500,00 €**	**3 734,57 €**
Projet 32 logements TAH dans le cadre de la convention de renouvellement urbain « Les Noëlles » du 29 mars 2022	SDE 22	**5 300,00 €**	**3 598,77 €**

Les budgets généraux 2026 et 2027 devront comporter les crédits nécessaires au financement desdits travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE les travaux des programmes détaillés dans les tableaux ci-dessus dont les montants estimatifs ont été établis par le Syndicat Départemental d'Energie 22 (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie) pour les réseaux d'Eclairage Public et le génie civil des infrastructures de télécommunications ;***

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607011-DE

- *VALIDE la participation financière de la Commune pour les travaux d'Eclairage Public et de génie civil des infrastructures des télécommunications, laquelle versera au SDE 22 des subventions d'équipement calculées selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 du 16 décembre 2022, calculées sur les montants des factures entreprise affectées du coefficient du marché auquel se rapporte le dossier, avec imputation au budget général de la Commune de Loudéac ;*

- *VALIDE la participation financière de la Commune pour les travaux de câblage qui seront exécutés par ORANGE, avec imputation au budget général de la Commune de Loudéac.*

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 16.07.2026
- Envoi en préfecture le : 16.07.2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 16.07.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN